

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nathan Martel**

<https://www.cadre21.org/membres/8c34b8cfb05249c8aa86b1e4>

Date d'obtention : 2024-04-02 16:18:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Signalement de la situation fait. Celui-ci nous apporte des raisons suffisantes de croire que la situation a un impact sur des acteurs du milieu (au scolaire).
- 2- remplir grille avec la personne auteure du signalement.
- 3-S'il s'agit d'un acte que l'on juge malveillant, remplir la grille avec les autres personnes témoins, mais pas l'instigateur/ S'il s'agit d'un acte impulsif, remplir la grille avec toutes les personnes concernées.
- 4- S'il s'agit d'un acte que l'on juge malveillant, contacter la police immédiatement et confisquer les téléphones pour éviter la propagation. Ne pas faire remplir de fiche à/aux instigateur(s)./ S'il s'agit d'un acte impulsif, faire la grille avec l'instigateur et contacter la police pour les informer de la situation.
- 5- Faire le retour avec les acteurs en les informant des impacts des sextos, informer les parents, faire le signalement à la DPJ

S'il ne s'agit pas de pornographie juvénile au sens de la loi, tout de même faire une intervention selon les règles de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la trousse est un cadre nous permettant de recueillir toutes les informations nécessaires pour bien orienter notre intervention et que selon les réponses recueillies, nous serons amenés à choisir la façon d'agir la plus appropriée. Qu'il est très important de rassurer les jeunes et de rester ouvert, car l'inverse pourrait limiter les informations recueillies et nous pourrions passer à côté de situations. Qu'il faut assurer la confidentialité et l'efficacité du processus pour ne pas causer davantage de torts.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait de confisquer le téléphone, car cela amènera assurément un sentiment d'urgence et de danger chez une personne. Toutefois, je suis conscient qu'en cas de non collaboration, je pourrai contacter les corps policiers afin de remplir cette étape.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf